

Think Tank

- 4 Speaker's Corner : l'actualité économique et politique d'un autre œil
- 6 Pour ou contre la réduction du temps de travail ?
- 8 Le tour des communes à mi-mandat

International

- 11 Horizon 2020 : du soutien pour les PME innovantes

Topic : urbanisme

- 12 Bruxelles, ville nouvelle
- 14 Ces projets qui vont changer la ville
- 18 Quelles tendances sur le marché immobilier bruxellois ?
- 22 Quel avenir pour le Quartier Nord ?
- 24 Et si Bruxelles prenait de la hauteur ?
- 28 Quelle place pour les entreprises en ville ?

Entreprendre

- 30 Self-employed corner
- 31 Cas vécu : les conditions générales de vente
- 32 Quand l'autisme devient un atout
- 34 Duoday :
une journée pour l'emploi des personnes handicapées
- 35 Starter : Creobis
- 36 Faut-il encore de l'argent ?
- 37 ONSS : les leçons de l'arrêt Rigobert
- 38 Le rapport de durabilité : pourquoi faire ?
- 40 Et si on testait la voie d'eau ?

Community

- 42 L'actualité BECI en photos
- 44 BrusselsLife :
tout ce qu'il faut voir et savoir à Bruxelles
- 48 Impression of a Brit
- 49 News
- 51 Demandes d'admission
- 51 Index
- 52 Agenda



BRUSSELS ENTERPRISES
COMMERCE AND INDUSTRY

CHAMBRE DE COMMERCE &
UNION DES ENTREPRISES DE BRUXELLES

Bruxelles métropole
N°12 - Février 2016

Au mois
de mars :

Sales & Marketing :
comment vendre
et à qui ?

Editeur responsable

Olivier Willocx - ow@beci.be
Avenue Louise 500 - 1050 Bruxelles
T +32 2 648 50 02 - F +32 2 640 93 28
www.beci.be

Rédaction

Media Coordinator

Emmanuel Robert - er@beci.be

Production

Mise en page & impression db Group.be

Traduction Litteris

Photos Reporters,
sauf indication contraire

Photo de couverture :

Jean-Marie Janssens

Abonnements

Prix : 80 € pour 10 numéros
Infos : er@beci.be - T +32 2 643 78 44

Publicité

Bruxelles métropole/Brussel metropool
est lu chaque mois par plus de
23.000 décideurs.
Tirage moyen par numéro : 15.000 ex.

Infos et réservations

Max Saey - T +32 2 563 68 53
F +32 2 640 93 28 - msa@beci.be

Membership

Catherine Mertens - T +32 2 643 78 16
cm@beci.be

Membre de



PRINTED
ON
TCF PAPER



TRANSITION

Le rapport de durabilité : pourquoi faire ?

Le reporting des données non financières prend de l'importance : il contribue à crédibiliser les entreprises, mais les aide aussi à définir leurs stratégies et à prévenir les risques. Comme chaque année, les meilleurs rapports de durabilité ont été récompensés par les *Awards for Best Belgian Sustainability Reports*.

Laura Rebreanu, BECI

Le jury des *Best Belgian Sustainability Reports* a évalué cette année 58 rapports – le chiffre a quasiment triplé depuis 2008, année de leur création à l'initiative de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, ce qui prouve l'intérêt croissant des entreprises et des organisations pour le reporting des données non financières.

La tendance n'est pas seulement belge, mais internationale : presque toutes les entreprises (95 %) du Global 250 publient des rapports de durabilité. Ceux-ci constituent un facteur de différenciation dans un paysage économique ultra compétitif, mais ils permettent aussi d'accroître la confiance du public et des investisseurs, et d'améliorer l'image des entreprises. Selon une enquête de 2013, 50 % des organisations ayant publié un rapport de durabilité estiment que celui-ci a eu un impact positif sur leur image. Dans une autre étude, datée de 2012, 88 % des répondants estimaient que la rédaction du rapport les avait aidés à rendre le processus décisionnel plus efficace, en leur donnant une connaissance approfondie des opérations et de leurs impacts réels. Le reporting les aura également aidés à mieux prévoir et prévenir les risques, et à mieux gérer d'éventuels accidents.

Au-delà de ces bénéfiques, une raison bien plus simple (et contraignante !) se profile pour les entreprises : une directive européenne de 2014 prévoit que les entreprises cotées, les banques et les compagnies d'assurance de plus de 500 salariés devront publier des informations relatives à l'impact environnemental et social, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption, ainsi que sur leur politique de diversité dans les organes de gouvernance. Cette directive doit être transposée par les États membres au plus tard le 6 décembre 2016, pour une application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour la Commission européenne, la transparence en la matière constitue un outil d'amélioration économique.

Des lauréats précurseurs

Cette année, les critères d'évaluation des Awards ont été entièrement basés sur le standard les plus récents établis par la Global Reporting Initiative (GRI) – une organisation internationale dont la mission est précisément de développer des lignes directrices reconnues pour le rapport des performances en matière de développement durable. En 2015, près de 7.500 organisations ont utilisé ces directives pour réaliser leurs rapports de durabilité.



Rédiger un tel rapport est loin d'être simple. Le standard GRI est particulièrement exigeant ; il nécessite une excellente maîtrise et un bon suivi des processus et de leurs impacts, qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociaux. Mais c'est justement cette exigence qui fait toute sa valeur : l'accent mis sur les performances globales aide les entreprises à correctement prévoir et gérer leurs impacts, améliorer leur efficacité opérationnelle, la gestion des ressources (naturelles, humaines et financières), et optimiser leurs relations avec toutes leurs parties prenantes (investisseurs, clients, fournisseurs, employés, etc.).

Au palmarès 2015 des Awards belges figurent Solvay (dans la catégorie des grandes organisations), Cap Conseil (catégorie PME), ProNatura (catégorie ONG), Fevia et l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (ex-aequo dans la catégorie des autres organisations). Parmi les autres nominés, on relève encore les noms de Spadel, Harzé J.-Van Est et JSR Micro.

Les 58 entreprises, petites ou grandes, ayant soumis un rapport cette année – et toutes celles qui les ont précédées – sont des précurseurs. Elles ont une longueur d'avance sur la législation et ont su se démarquer de la concurrence. De ce point de vue, elles sont toutes gagnantes ! ●

Info :

Laura Rebreanu, responsable environnement et énergie BECI, lr@beci.be - 02 643 78 26